

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES MASKOUTAINS  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÉRIEN-DE-MILTON**

PROJET DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton, tenue le mardi le 12 septembre 2023, à 20h00, au lieu habituel des sessions du dudit conseil, sis au 1384, Principale à Saint-Valérien-de-Milton.

Sont présents(es), les conseillers(ères) :

Siège #1 - Monsieur Luc Tétreault, conseiller  
Siège #2 - Monsieur Rémi Tétreault, conseiller  
Siège #3 – Madame Sophie Côté, conseillère  
Siège #4 - Monsieur Jules Normandin, conseiller  
Siège #5 - Madame Huguette Benoit, conseillère  
Siège #6 - Monsieur Sylvain Laplante, conseiller

Son absents(es), les conseillers(ères):

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Daniel Paquette.

La personne qui préside la séance, soit monsieur Daniel Paquette informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance soit monsieur Daniel Paquette, ne votera pas sur les décisions telles que le lui permet la loi.

Madame Caroline Lamothe, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, le maire déclare la session ouverte.

---

- 200-09-2023      **1.      ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**  
Il est proposé par monsieur Sylvain Laplante, appuyé par monsieur Jules Normandin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté  

ADOPTÉE
- 201-09-2023      **2.      ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**  
Considérant que chaque membre du conseil a reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 15 août 2023;  
  
En conséquence, il est proposé par madame Huguette Benoît, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 15 août 2023 tel que présenté.  

ADOPTÉE
- 202-09-2023      **3.      ADMINISTRATION FINANCIÈRE**  
**3.1      Approbation des chèques émis, déboursés directs et salaires**  
Considérant que la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du conseil une liste des chèques émis, déboursés directs et des salaires payés du 1<sup>er</sup> au 31 août 2023 ;  
  - Chèque émis et déboursés directs : 133 973.72 \$
  - Salaires payés pour la période visée : 76 028.37 \$  
En conséquence, il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des chèques émis, des déboursés directs et des salaires payés au cours de la période du 1<sup>er</sup> au 31 août 2023 et totalisant un montant de 210 002.09 \$.  

ADOPTÉE
- 203-09-2023      **3.2      Autorisation des comptes à payer**  
Considérant que la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du Conseil une liste des comptes à payer et des déboursés payés du 1<sup>er</sup> au 31 août 2023 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Sylvain Laplante, appuyé par madame Huguette Benoît et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

Que le conseil approuve la liste déposée et en autorise le paiement auprès des fournisseurs, totalisant un montant de 158 921.00 \$; et

Que la liste des comptes à payer fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

#### **4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

##### **4.1 Offre de service professionnels 2024 – Aviseur légal**

204-09-2023

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Sylvain Laplante et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir au service du cabinet Cain Lamarre à même la banque d'heures et au besoin, au service de consultation, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024; et

De mandater le cabinet Cain Lamarre de représenter la Municipalité à la Cour municipale pour l'ensemble de ses dossiers.

ADOPTÉE

##### **4.2 Journée internationale des personnes âgées - Proclamation**

205-09-2023

CONSIDÉRANT que l'Assemblée générale des Nations Unies a désigné le 1<sup>er</sup> octobre comme la Journée internationale des personnes âgées;

CONSIDÉRANT que les municipalités et les MRC marqueront ensemble la « Journée internationale des personnes âgées »;

CONSIDÉRANT le thème de cette journée pour 2023 est Bien vieillir, un heureux défi;

CONSIDÉRANT que les aînés de la MRC des Maskoutains sont présents dans tous les aspects de nos vies : ils sont nos parents, nos grands-parents, nos enseignants, nos bénévoles, nos mentors, nos voisins et nos collègues de travail;

CONSIDÉRANT que la « Journée internationale des personnes âgées » est axée sur la célébration et la reconnaissance des contributions faites par les aînés pour améliorer leurs collectivités, leurs familles et leurs milieux de travail;

CONSIDÉRANT que cette journée veut démontrer le rôle crucial des aînés à travers le monde et reconnaître leur contribution au développement de la société et attirer l'attention sur le phénomène démographique qu'est le vieillissement de la population;

CONSIDÉRANT que chaque jour, les aînés de la MRC des Maskoutains contribuent grandement au développement économique et social de nos municipalités et favorisent un vieillissement actif;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de sensibiliser la population maskoutaine à cette réalité et à la contribution des aînés dans nos milieux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jules Normandin, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE PROCLAMER la journée du 1<sup>er</sup> octobre 2023 comme étant la Journée internationale des personnes âgées afin de sensibiliser et d'encourager la population de la MRC des Maskoutains à reconnaître le rôle crucial que jouent les aînés dans notre collectivité.

ADOPTÉE

##### **4.3 Renouvellement du Programme entre les gouvernements du Québec (TECQ) 2024-2028 – Négociation entre les gouvernements du Québec et du Canada**

206-09-2023

Attendu que les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

Attendu que le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

Attendu que ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

Attendu que malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

Attendu que la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

Attendu que la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

Attendu l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tels que l'aménagement de ceintures coupe-feux pour protéger les communautés forestières;

Attendu que la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

Attendu que les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

Attendu que les sommes consenties à ce programme doivent être exempt de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par madame Huguette Benoît et résolu à l'unanimité des conseillers présent que la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton demande aux gouvernements du Québec et du Canada

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement des projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés des municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, aux députés M. André Lamontagne et M. Simon Pierre Savard Tremblay, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

ADOPTÉE

#### **4.4 Semaine québécoise de réduction des déchets 2023 - Proclamation**

207-09-2023

Considérant que l'édition 2023 de "La Semaine québécoise de réduction des déchets" se déroulera cette année du 20 au 29 octobre;

Considérant que la *Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton* juge opportun de profiter de cette semaine pour promouvoir l'importance de réduire la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement et ainsi favoriser des alternatives écologiques s'inspirant des

3RVE, soit : la Réduction à la source, le Réemploi, le Recyclage, la Valorisation et l'Élimination des seuls résidus ultimes avec lesquels on ne peut rien faire d'autre pour l'instant;

Considérant qu'il est primordial de sensibiliser et d'informer toute la population sur l'importance de poser des gestes simples qui, collectivement, contribuent à réduire significativement la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jules Normandin, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolution à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil de la *Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton* proclame la semaine du 20 au 29 octobre 2023 "La Semaine québécoise de réduction des déchets"<sup>1</sup>

Le conseil invite également tous les citoyens à profiter de cette semaine privilégiée pour poser un geste de plus pour la protection de notre environnement par la réduction des déchets qu'ils produisent quotidiennement par la réduction du gaspillage alimentaire, par un meilleur tri des matières recyclables ou compostables et par la gestion sécuritaire de leurs résidus dangereux.

ADOPTÉE

#### **4.5 Adoption du calendrier de conservation des documents et autorisation de signature**

208-09-2023

Attendu qu'en vertu de l'article 7 de la Loi sur les archives (RLRQ, chapitre A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents ;

Attendu qu'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4° à 7° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente ;

Attendu que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton est un organisme public visé au paragraphe 4 de l'annexe de cette loi ;

Attendu que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton n'a pas de règlement de délégation de pouvoirs ou de signature ou que son règlement ne prévoit pas la matière de la présente résolution ;

Il est proposé par monsieur Sylvain Laplante, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser Caroline Lamothe, directrice générale et greffière-trésorière à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour et au nom de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton

ADOPTÉE

#### **4.6 Probation de l'employé 341**

209-09-2023

Attendu qu'aux termes de la résolution numéro 70-03-2023, la Municipalité procédait à l'embauche de l'employé numéro 341, conditionnellement à une probation de six (6) mois;

Attendu que la période de probation se terminait le 27 août dernier;

Attendu la recommandation de son supérieur immédiat;

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Sylvain Laplante et résolu à l'unanimité des conseillers présents de prolonger la probation de l'employé numéro 341 de trois (3) mois supplémentaire, et ce, jusqu'au 27 novembre 2023

ADOPTÉE

*Monsieur Sylvain Laplante quitte son siège à 20h18*

### **5. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ CIVILE**

#### **5.1 Recommandation du Directeur incendie – Embauche Jérémy Dautrey, Pompier volontaire**

210-09-2023 Il est proposé par monsieur Jules Normandin, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'embauche de monsieur Jérémy Dautrey à titre de pompier volontaire.

ADOPTÉE

*Monsieur Sylvain Laplante reprend son siège à 20h18*

## **6. TRANSPORT ROUTIER**

### **6.1 Programme d'aide à la voirie locale, Volet accélération – Dépôt demande d'aide financière – Travaux de réfection du 20<sup>e</sup> Rang**

211-09-2023 Attendu que le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elle a la responsabilité;

Attendu que les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL 2021-2025;

Attendu que Caroline Lamothe directrice générale et greffière-trésorière doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

Attendue que Caroline Lamothe directrice générale et greffière-trésorière a choisi d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux;
- l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);
- le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres);

Attendu que Caroline Lamothe directrice générale et greffière-trésorière autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par madame Huguette Benoît et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Caroline Lamothe directrice générale et greffière-trésorière est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE

### **6.2 Offre de services en ingénierie – Plan et Devis, Travaux de réfection du 20<sup>e</sup> Rang – PAVL, volet accélération**

212-09-2023 Il est proposé par monsieur Sylvain Laplante, appuyé par madame Sophie Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de service en ingénierie de la MRC des Maskoutains pour l'élaboration du plan et devis concernant le projet de travaux de réfection du 20<sup>e</sup> Rang et pour des travaux de ponceau à l'intersection du 20<sup>e</sup> Rang et du 11<sup>e</sup> Rang.

ADOPTÉE

### **6.3 Changement de vitesse – 11<sup>e</sup> Rang et 20<sup>e</sup> Rang**

213-09-2023 Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présent de procéder aux changements de vitesse suivantes sur le 11<sup>e</sup> Rang et le 20<sup>e</sup> Rang, et ce, tel que recommandé par le Contremaître des travaux publics, Monsieur Stéphane Beauchemin :

- 11<sup>e</sup> Rang, nouvelle vitesse de 70km
- 20<sup>e</sup> Rang, nouvelle vitesse de 60km

ADOPTÉE

### **6.4 Autorisation dépenses – Travaux Perreault-Guilmain**

214-09-2023 Il est proposé par monsieur Jules Normandin, appuyé par madame Huguette Benoit et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater PE Denis pour exécuter les travaux de changement de ponceau sur le chemin Perreault-Guilmain.

ADOPTÉE

### **6.5 Autorisation dépenses – Travaux Perreault-Guilmain - Matériaux**

215-09-2023 Il est proposé par monsieur Sylvain Laplante, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser monsieur Stéphane Beauchemin a procédé aux dépenses concernant les travaux du changement de ponceau du chemin Perreault-Guilmain.

ADOPTÉE

**6.6 Demande du Club 3 & 4 Roues comté de Johnson Inc. - Droit de passage 2023-2024**

216-09-2023 Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Jules Normandin et résolu à l'unanimité des conseillers présent :

D'autoriser le Club 3 & 4 roues du comté de Johnson Inc. le droit de passage des véhicules tout-terrains sur certaines rues, routes et rangs établis par un tracé des sentiers hivernaux;

Que l'entretien de la signalisation sur les rues, routes et rangs soient sur la supervision de la Municipalité.

**6.7 Programme d'aide à la voirie locale, Volet accélération – Dépôt demande d'aide financière – Travaux de ponceau à l'intersection du 20<sup>e</sup> Rang et du 11<sup>e</sup> Rang**

217-09-2023 Attendu que le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elle a la responsabilité;

Attendu que les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL 2021-2025;

Attendu que Caroline Lamothe directrice générale et greffière-trésorière doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

Attendue que Caroline Lamothe directrice générale et greffière-trésorière a choisi d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux;

Attendu que Caroline Lamothe directrice générale et greffière-trésorière autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Caroline Lamothe directrice générale et greffière-trésorière est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE

**7 HYGIÈNE DU MILIEU**

**8 URBANISME ET GESTION DU TERRITOIRE, COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**

**8.1 Demande à la Commission protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)**

Point remis

**8.2 Modification du règlement de zonage - Mandat**

218-09-2023 Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Jules Normandin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater Infrastructel afin de modifier la réglementation, et ce, concernant de nombreuses demandes soumises.

- Demande de changement de zonage – Hébergement touristique en résidence principale en zone A114;
- Demande de changement de zonage – Permettre un usage d'habitation multifamiliale dans la zone H100; R
- Modification de la zone H-103 et H-102
- Construction Hôtel de ville et caserne dans la zone ciblée
- Bâtiment accessoire en zone agricole
- Demande de M. Loïselle pour permettre le 8 logements dans la zone
- Michael Brunelle

ADOPTÉE

**8.3 Service professionnel en ingénierie – Usine d'épuration – Bassin**

219-09-2023 Il est proposé par monsieur Jules Normandin, appuyé par monsieur Sylvain Laplante et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater la firme d'ingénierie Consumaj Inc. pour une étude préliminaire en vue de la conversion d'un bassin de traitement des eaux usées pour une autre usage et ce, afin de procéder à une demande à la Commission protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

**9 LOISIR, CENTRE RÉCRÉATIF, PARC, TERRAIN DE JEUX ET PATINOIRE, CENTRE COMMUNAUTAIRE ET BIBLIOTHÈQUE**

**9.1 Programme horizon nouveau aîné (PHNA) – Dépôt d'aide financière**

220-09-2023 Considérant l'appel de projet en cours dans le cadre du programme Nouveaux horizons pour les aînés;

Considérant que le projet de consiste à acquérir de nouveaux équipements pour le centre communautaire (tables et chaises sur chariot; système de son etc.) afin de favoriser l'accessibilité de la salle lors de nombreuses rencontres faites par les organismes de la municipalité ou autres.

Considérant que l'estimation budgétaire dudit projet, est supérieur à 25 000\$;

Considérant que l'aide financière est d'un montant maximal de 25 000\$;

Il est proposé par monsieur Jules Normandin, appuyé par madame Huguette Benoît et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que soit autorisé le dépôt de la demande d'aide financière au programme Nouveaux horizons pour les aînés;

D'autoriser Caroline Lamothe, directrice générale et greffière-trésorière à signer tous documents, relatif à ladite demande, et ce, pour et au nom de la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton

ADOPTÉE

**9.2 Fond développement rural (FDR) – Demande d'aide financière**

221-09-2023 Considérant que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton souhaite faire l'installation de nouvelle lumière ainsi que d'aménager une cabane multifonctionnel chauffé pour les patineurs ainsi qu'un espace pour ranger les équipements. La Municipalité désire également faire l'acquisition de certains équipements.

En conséquence, il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le dépôt du projet de demande d'aide financière à la MRC des Maskoutains dans le cadre du programme de Fonds de développement rural; et

D'autoriser Caroline Lamothe, directrice générale et greffière-trésorière à signer tous documents, relatif à ladite demande, et ce, pour et au nom de la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton

ADOPTÉE

**9.3 Embauche – Responsable de la bibliothèque municipale**

222-09-2023 Il est proposé par monsieur Jules Normandin, appuyé par madame Huguette Benoît et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'embauche de Mme Louise Brunelle à titre de responsable de la bibliothèque municipale de Saint-Valérien-de-Milton, et ce, tel que l'entente concernant les conditions.

ADOPTÉE

**9.4 Renouvellement de l'entente en matière de loisirs – Ville de Granby**

223-09-2023 Attendu que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton et la Ville de Granby désirent se prévaloir des disposition de la Loi sur les cités et villes et du Code municipal, le cas échéant pour conclure une entente en matière de loisirs;

Attendu que l'entente en matière de loisirs avec la Ville de Granby prend fin le 31 décembre 2023;

Attendu que la nouvelle entente en matière de loisirs présente deux (2) options :

- Option #1 consiste en une facturation selon le nombre de cartes émises aux citoyens (175\$ taxes en sus par carte)
- Option #2 consiste en une facturation annuelle selon la population totale (35\$ taxes en sus, par citoyen)

Attendu qu'en 2022, quatre (4) citoyens de Saint-Valérien-de-Milton se sont prévalus de la carte-loisirs de la Villes de Granby;

Attendu que l'option #1 est beaucoup plus avantageuse pour la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton que l'option #2;

Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Sylvain Laplante et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De renouveler l'entente en matière de loisirs avec la Ville de Granby pour les années 2024, 2025, 2026, 2027 et 2028 en choisissant l'option 1, soit un coût de 175\$ taxes en sus, par carte, incluant une indexation de 5% par année;

Que ce renouvellement d'entente débute le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et se termine le 31 décembre 2028;

Que M. Daniel Paquette, maire et Mme Caroline Lamothe, directrice générale et greffière-trésorière, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton, cette entente en matière de loisirs et tout autre document connexe;

Que le paiement annuelle de la Municipalité concernant cette entente en matière de loisirs soit autorisé en un seul versement, et ce, sur réception de la facture à la Ville de Granby.

ADOPTÉE

**9.5 Demande de l'école Saint-Pierre de Saint-Valérien – Utilisation du Centre communautaire**

224-09-2023

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par madame Huguette Benoît et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'utilisation du Centre communautaire pour que les élèves du préscolaire 4 et 5 ans puissent vivre des activités de psychomotricité durant l'année scolaire étant donné que l'espace se fait de plus en plus rare à l'école;

Que la gratuité du Centre communautaire à l'école Saint-Pierre de Saint-Valérien pour lesdites activités de psychomotricité.

ADOPTÉE

**10 AVIS DE MOTION**  
**11. RÈGLEMENT(S) – ADOPTION AVEC OU SANS DISPENSE DE LECTURE**

**12 PÉRIODE DE QUESTIONS**

**13 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

225-09-2023

Il est proposé par monsieur Jules Normandin, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que cette séance ordinaire soit levée à 20h52.

ADOPTÉE

Je, Daniel Paquette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Daniel Paquette  
Maire

\_\_\_\_\_  
Caroline Lamothe, GMA  
Directrice générale et greffière-trésorière